

Tarifs de l'électricité

22 janvier 2024

INDECOSA-CGT exige que le gouvernement renonce à son projet d'augmentation des tarifs

Après une première augmentation de 15 % en février 2023, suivie d'une seconde de 10 % en août, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, vient d'annoncer dimanche soir au journal de 20 heures de TF1 que les factures d'électricité des particuliers allaient augmenter, dès le début du mois de février, de 8,6% pour les tarifs de base (soit une dépense moyenne supplémentaire de plus de 100 euros par an pour les ménages) et de 9,8% pour les tarifs heures pleines / heures creuses.

Cette augmentation correspond au retour d'une taxe sur le coût de l'électricité qui avait été suspendue depuis deux ans en raison de la flambée des prix de l'énergie.

Cette déclaration ministérielle nous choque particulièrement dans la mesure où la CRE (Commission de régulation de l'énergie) ne préconise pas de hausse des tarifs de l'énergie.

A contrario, elle annonce une baisse du prix du Mégawatt-heure au 1er février 2024 de 0,35 % soit -0,74 €/MWh par rapport aux TRVE (tarifs de vente de l'électricité) gelés depuis le 1er août 2023.

Le gouvernement doit renoncer à ce projet de taxe. L'énergie a été l'un des postes qui ont le plus augmenté depuis deux ans et ont le plus pesé sur le pouvoir d'achat des Français qui a été largement entamé en 2022 et 2023.

Selon les dernières données (décembre 2023) de l'Observatoire national de la

précarité énergétique (ONPE) :

- 26 % des français déclarent avoir eu froid durant l'hiver 2022 / 2023 (pour 42 % d'entre eux, la raison était financière),
- 11,9 % des français ont dépensé plus de 8 % de leurs revenus pour payer des factures énergétiques en 2021,
- 14 % des ménages (+2,7 points) se trouvent en situation de privation matérielle et sociale en 2022.

De plus, ce projet de taxe vient totalement contredire la volonté affichée du gouvernement de :

- baisser la pression fiscale sur les classes moyennes et populaires pour leur redonner du pouvoir d'achat (à cet égard, INDECOSA-CGT revendique une baisse de la TVA à 5 % sur le tarif de l'électricité),
- décarboner notre économie en l'électrifiant massivement. Aussi, INDECOSA-CGT exige du gouvernement qu'il renonce à ce projet d'augmentation tarifaire compte tenu de son caractère antisocial et contraire aux impératifs écologiques.

Montreuil, le 22 janvier 2024

Loïc DAGUZAN Indecosa Paris